

REGLEMENT

Tournoi d'Automne- BADMINTON BRIVISTE – 10 & 11 Octobre 2026

ART. 1 - Le juge arbitre principal est **Eliane LUDWIG** et le juge arbitre adjointe est **Laurence URBANIAK**
Le GEO principal sera **Julien PAGES**

ART. 2 - Le tournoi de BRIVE LA GAILLARDE est autorisé par la ligue de Badminton de Nouvelle Aquitaine ainsi que par la FFBAD sous le numéro : **2600952**

ART. 3 - Les règles applicables le jour du tournoi sont celles édictées par la FFBAD (c'est à dire victoire en 2 sets en 15 points, match disputé au meilleur des trois sets).

ART. 4 – Tournoi ouvert à tous les joueurs autorisés à jouer en catégorie Senior de NC à N2
Les joueurs devront être licenciés FFBad au jour de la clôture des inscriptions
Les joueurs mineurs devront être accompagnés par un représentant majeur (parent, entraîneur...)

ART. 5 – Le montant des inscriptions est fixé à 16€ pour un tableau et 18€ pour 2 tableaux

ART. 6 - Les tableaux seront faits par séries réparties au CPPH. Le logiciel utilisé sera Badnet.
Les séries seront faites en poules de 4 si possible, et avec 2 sortants si possible.

Samedi : Simples (Poules + phases finales) + Mixtes (Poules + phases finales)

Dimanche : Doubles (Poules + phases finales)

Les hommes pourront faire le Mixte ou le Simple

Les femmes pourront faire le Mixte ou le Simple

Le nombre d'inscrits par tableau et par série sera limité (250 joueurs maximum)

ART. 7 - Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait.

ART. 8 - Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.

ART. 9 - Seuls ont accès aux terrains les joueurs appelés à jouer et leurs coachs.

ART. 10 - Les joueurs ont trois minutes de préparation à partir du moment où leur match a été annoncé. Les temps de préparation sont gérés par Badnet.

ART. 11 - Une tenue de badminton, conforme aux circulaires FFBad, est exigée sur les terrains.

ART. 12 - Seul un représentant de club, dûment identifié, est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

ART. 13 - Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avertir la table de marque et le Juge Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

ART. 14 - Les décisions des Juges Arbitres sont sans appel. Les juges arbitres pourront modifier les tableaux en fonction des éventuels forfaits le jour du tournoi, si aucun match du tableau n'est commencé.

ART. 15 - Les classements pris en compte sont ceux actualisés au **CPPH le 24/09/2026**

ART. 16 - Toute participation au tournoi du Badminton Briviste implique l'adoption du présent règlement.

ART. 17 – Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, de fusionner ou de scinder certains tableaux selon le nombre de participants.

ART. 18 – Les inscriptions seront ouvertes à partir du **01/09/2026 à 8h00**. La **date limite d'inscription est le 25/09/2026 à 23h59** la priorité sera donnée aux 1ers engagements reçus **et réglés**. Le **tirage au sort aura lieu le 26/09/2026**. Les désistements et remboursements pourront être effectués jusqu'à la veille du tirage au sort. Passé cette date, les inscriptions resteront dues, sauf présentation d'un certificat médical ou d'un motif recevable (astreinte professionnelle par exemple sur justification de l'employeur).

ART. 19 – Volants officiels : RSL Tourney 3
